

DECLARATION CST du 14 avril 2023

Projet de service Accueil population :

Ce projet de service pose en filigrane une question de fond à notre collectivité : celle de la valorisation des directions et services et des moyens alloués pour rendre les services publics du quotidien.

Aussi, le projet du service Accueil population tente, par une nouvelle organisation, de répondre à ces questions.

Ce projet soulève une évolution des missions qui se traduit, en termes de reconnaissance, par un réajustement des recalibrages des postes, que nous ne pouvons que saluer.

Par contre, la CFDT s'interroge sur l'accompagnement des parcours des agents pour un passage effectif en catégorie B. Nous rappelons que le fait que les agents de catégorie C touchant un régime indemnitaire de B peut constituer un frein à la mobilité et à terme générer un sentiment de frustration, voire d'entraîner une sclérose du service, par le manque de renouvellement des effectifs (idem en ce qui concerne le recalibrage des postes B en A).

De plus, le seul recalibrage ne répond pas au problème de reconnaissance des agents qui rendent le service public, de l'exposition à la pénibilité ainsi qu'au problème de l'accroissement de la charge d'activité (par exemple par rapport à l'augmentation des demandes d'actes administratifs) et de la qualité de vie au travail.

Comme pour l'ensemble des projets, la CFDT demande quels moyens seront alloués, comment seront pris en compte les mutations de pratiques et de publics auxquelles ces services sont confrontés ?

Quels parcours professionnels sont envisagés pour les agents concernés ?

Comment sont-ils accompagnés au sein de l'administration ?

Pour la CFDT, toute cette problématique dépasse le seul cadre de ce service Accueil population. Elle se pose en revanche pour l'ensemble des services rendant les services publics du quotidien.

La CFDT souhaite que l'administration engage une réflexion avec les directions en proie avec ces problématiques pour acquérir une vision globale, stratégique et un plan d'actions structuré et opérationnel ayant pour visée les services publics du quotidien.

La CFDT a voté pour.

SEGUR 2023

La CFDT ne peut que saluer l'attribution de la prime Ségur et d'un « équivalent Ségur » aux professionnels initialement exclus du cadre national d'attribution. La CFDT s'était d'ailleurs mobilisée aux côtés des agents et avait alerté l'administration quant aux enjeux que représentait l'égalité de traitement de tous les agents du secteur face à cette prime.

Toutefois, elle regrette de ne pas avoir été associée aux négociations et arbitrages en amont de l'octroi notamment concernant l'enveloppe mobilisable.

En effet, la prime et son extension représentent près de 300 000 euros (sous réserve du financement CEA) qui sont déduits de l'enveloppe initialement consacrée au RIFSEEP 3.

La CFDT ne peut donc qu'acter avec regret que, ce qui est alloué à près de 140 agents le soit au détriment du RIFSEEP 3 pour le reste des agentes et agents, et ce jusqu'à la fin du mandat, dans un contexte socio-économique particulièrement dégradé.

Nous notons toutefois que seul le principe d'attributions est voté aujourd'hui et que la liste consolidée des différents postes concernés sera connue d'ici fin mai.

La CFDT a voté pour.